

Les quelques 75 rom de ROUMANIE présents depuis plus de 3 ans sur l'agglomération Fréjussienne y sont toujours. Installés sur un terrain privé d'une société immobilière ; cette dernière, sous pression de la municipalité, a demandé l'expulsion des familles (la quatrième en 3 ans). Le juge du tribunal de Draguignan a décidé cette expulsion mais, grâce à la présence de notre avocat, de lettres de soutien de Fréjussiens, du travail accompli avec ces familles, a donné 90 jours de délais avant sa mise en application. La semaine suivant cette décision, soit hier, journée mondiale du refus de la misère, la police municipale accompagnée de tractopelles s'est présentée afin de réaliser une tranchée sur le chemin communal menant au terrain des familles. La présence du référent local de l'inter-associatif (responsable local du secours Catholique) et de la coordinatrice de la « boutique fondation abbé Pierre » locale ont permis de ralentir le processus pendant qu'un ensemble de partenaires contactait le maire, en direct, par fax, par mail pour lui demander la même tolérance que le juge et lui rappeler la date anniversaire du jour (curé, citoyens, présidents associatifs...).

Dans l'après-midi le maire est revenu sur sa décision et a rétablie l'accès à l'eau sur le terrain....

Jean-Marie Martin

Cadre Secours Catholique du var